

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2023

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Christelle MONIER, Jérémie JACQUART, Rémi CHOLLEY

PRESENTE EN VISIONCONFÉRENCE : Karine BOURDE

PROCURATIONS : Karine CHAMBEAUD a donné procuration à Marie-Pierre AMOUROUX

Marilyne NAMYTE a donné procuration à Christelle MONIER

Karine BOURDE a donné procuration à Michel SAUVADET

Fabienne BEAUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME

Philippe MOUGEL a donné procuration à Jérémie JACQUART

ABSENTS : Laurent RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Marie-Pierre AMOUROUX

Ouverture de la séance à 20h10.

1- PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR REGIONALE DES COMPTES SUR L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Le rapport a été adressé par courriel aux conseillers municipaux qui sont amenés à formuler leurs observations. Certains conseillers relèvent que le rapport est relativement critique sur certains aspects, notamment sur le service informatique d'API. Ils regrettent des lacunes dans les procédures mises en place et dans l'analyse de l'efficacité de ces dernières.

2- DENOMINATION DES PLACES ET DES RUES

Le Maire rappelle au conseil que les communes rurales ont jusqu'au 30 juin 2024 pour procéder à la dénomination de l'ensemble de leurs voies et la numérotation de toutes les maisons. Cette procédure est en cours à Montaigut-le-Blanc : la saisie informatique est déjà achevée pour les villages de REIGNAT et SAINT-JULIEN.

Le Maire soumet au conseil des propositions de noms pour les rues et places qui n'en ont pas :

- Pour le bourg de MONTAIGUT : Place des Granges
- Pour le village de REIGNAT : Chemin de la Chaux
- Pour le hameau de GOURDON : Rue de la Rodde, Rue du Pizôdhi, Impasse de la Mouteyre
- Pour le hameau de CHAZOUX : Rue des Vignes, Rue de la Pinière
- Pour le village de COUDOUX : Chemin de la Couze, Impasse des Cherols, Impasse des Cerisiers, Impasse du Pré de la Ville.

Il rappelle que pour les hameaux, ces noms ont été choisis ou validés par les riverains concernés qu'il a consultés l'an passé. Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ces propositions de noms de rues et places.

3- INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR AUX CIMETIERES DE MONTAIGUT ET REIGNAT

Le SICTOM DES COUZES propose à la commune d'installer un composteur au cimetière de Montaigut afin de collecter les plantes, les fleurs fanées et le contenu des pots usagés. Le Maire en a sollicité un également pour le cimetière de Reignat. Il est rappelé que les contenants en plastique et autres déchets doivent impérativement continuer d'être déposés dans les containers ordinaires déjà en place à l'entrée des deux cimetières, et régulièrement triés par les employés municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de solliciter l'installation de composteur aux cimetières de Reignat et Montaigut.

4- EVOLUTION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE BOUCHERIE

Point ajourné.

5- INSCRIPTION A « BOUGE TON COQ » POUR L'ETUDE D'UNE EPICERIE PARTICIPATIVE

Le Maire expose au Conseil qu'il a participé à deux réunions de l'association « Bouge ton coq » dont la mission est d'aider gratuitement à la création d'une centaine d'épiceries participatives rurales en France. Ces magasins sont tenus à tour de rôle par des bénévoles et l'accès est réservé aux adhérents, même une adhésion de passage est possible. Le prix des produits mis en vente demeure attractif puisqu'aucune marge n'est réalisée sur les ventes.

Le Maire propose que MONTAIGUT LE BLANC candidate au dispositif. Si sa candidature est retenue, Bouge ton coq organisera une réunion publique à Montaigut-le-Blanc sur ce thème. Après avoir délibéré, le Conseil municipal VALIDE à l'unanimité la candidature de la commune de MONTAIGUT LE BLANC à ce dispositif.

6-MODIFICATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA PLACE DES GRANGES

Le Maire présente au Conseil le nouveau devis établi par Territoires d'énergie qui a dû être actualisé suite à l'obsolescence du premier devis signé et aux demandes de modifications formulées par la Municipalité lors du conseil précédent (notamment l'enfouissement supplémentaire de lignes et et le retrait de deux poteaux). Le coût des travaux pour la commune s'élève désormais à 31 000 euros pour la partie électricité et à 19.000 euros pour la partie télécom (dont 37% seront financés par le FIC). Le Maire rappelle que ces travaux seront subventionnés à 37% grâce aux Petites cités de caractère.

Après avoir délibéré, le conseil VALIDE le nouveau devis proposé à l'unanimité moins une abstention (Jérémy JACQUART).

7-PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT DANS LES COLLECTIVITES

Le Maire explique que les fonctionnaires d'État profitent d'une prime exceptionnelle pour le maintien du pouvoir d'achat mais que l'attribution de celle-ci aux fonctionnaires territoriaux est laissée au bon vouloir de leurs employeurs. Une méthode de calcul du montant maximal de ces primes, en fonction du salaire et du temps travaillé, a été arrêtée par l'État, il correspond au montant des primes pour les fonctionnaires d'État : libre au Conseil d'en diminuer le montant. L'ensemble du montant maximum des primes à verser s'élèverait à 4 627,50 euros brut. Le Maire précise qu'un tel montant est disponible sur le budget 2023.

Après échanges, le Maire propose au Conseil de créer cette prime, d'attribuer aux agents le montant maximum prévu par l'État et de le verser en une seule fois dès que possible, sans attendre juin 2024, cette prime compensant la perte de pouvoir d'achat sur la période juillet 2022 – juin 2023.

Après avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité d'adopter cette proposition et d'abonder en ce sens le chapitre 12 du budget de fonctionnement relatif aux charges et dépenses de personnel.

8- CONVENTION POUR LA MEDECIN DU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Maire rappelle que cette convention a pour mission de fusionner les prestations du centre de gestion pour les années 2024 à 2026 et auxquelles la commune adhère. Après avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour ratifier cette nouvelle convention.

9- AVENANT POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le Maire explique que le Conseil communautaire d'AGGLO PAYS D'ISSOIRE, lors de sa réunion de septembre dernier, a décidé qu'à l'avenir, le service instructeur du droit des sols d'API ne traitera plus les autorisations de travaux (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, normes de sécurité incendie notamment, à ne pas confondre avec les traditionnelles autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire et déclarations préalables) et les autorisations d'enseignes, confiées désormais aux communes directement. Par ailleurs, le coût de traitement de chaque dossier par le service instructeur sera désormais facturé à chaque commune en fonction du nombre de dossiers adressés. Après avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité de ratifier cet avenant.

10- DECISIONS MODIFICATIVE DU BUDGET

Le Maire propose de réaliser les écritures comptables suivantes :

- Dans la section investissement : au programme 278, ajouter 3 000 euros à l'article 2315 et d'ajouter un emprunt d'équilibre à l'article 1641.

- Dans la section fonctionnement :

*Au chapitre 66, article 66111 : ajouter 1 500 euros pour des intérêts dus à l'EPF SMAF

*Au chapitre 12, à l'article 6411, ajouter 1500 euros

*Au chapitre 12, à l'article 6450, ajouter 1.000 euros pour régler un complément d'URSSAF

*Au chapitre 11, à l'article 61521, soustraire 4.000 euros

Après avoir délibéré, le conseil adopte l'ensemble des décisions à l'unanimité.

--DECORS DE NOEL :

Le Maire propose au Conseil d'acquiescer de nouvelles guirlandes lumineuses pour refaire l'éclairage du sapin de Montaigut-le-Bas et d'éclairer celui de Montaigut-le-Haut. Le SIEG prenant en charge la moitié de la dépense, le coût de l'achat des guirlandes des sapins revient à la commune à 150 euros HT environ. Après avoir délibéré, le conseil DECIDE de procéder à l'achat de guirlande rouge pour la décoration des sapins.

Par ailleurs, le Maire propose de faire l'acquisition de guirlande supplémentaire afin de décorer à nouveau la Place Guillaume (les précédentes avaient été disposées dans les autres villages pour mieux les décorer). Le SIEG prenant en charge la moitié de la dépense, le coût de cet achat revient à 300,00 euros HT environ. Après avoir délibéré, le conseil DECIDE à la majorité de procéder à l'achat de guirlande rouge pour l'éclairage du parking de la Place Marcel Guillaume, selon le vote suivant : 5 pour (Julien GUILLAUME, Fabienne Beauger, Maurice LEVET, Marie-Pierre AMOUROUX et Karine CHAMBEAUD), 5 abstentions (Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Marilyn Namyst, Jérémie JACQUART, Philippe Mougel) et 2 contre (Michel SAUVADET, Karine BOURDE).

QUESTIONS DIVERSES

- TELETHON : Une manifestation sera organisée par la Municipalité, l'association de randonnée de REIGNAT, MONS ACUTUS et les comités des fêtes des trois villages. Deux circuits de randonnée seront mis en place afin de relier les fours des trois villages de REIGNAT, MONTAIGUT et SAINT-JULIEN. L'accueil des participants aura lieu à la salle de fêtes et sera réalisé par l'association de randonnée et la Municipalité tandis que les autres associations allumeront les fours pour proposer boissons et nourritures. Les bénéfices seront versés intégralement au Téléthon. Chacun pourra se rendre dans les différents fours, de 9h à 17h, sans nécessairement participer à la randonnée. Le conseil décide à l'unanimité de prendre à la charge de la commune le coût d'achat d'une bâche publicitaire indiquant l'évènement, sans déduire ce coût du futur montant versé au Téléthon.

- AGGLO PAYS D'ISSOIRE a signalé à Monsieur le Maire qu'une erreur de leur part de 6 000 euros s'est glissée dans le versement de la CLECT. Cette somme devra leur être restituée.

- La Région a réservé une enveloppe de 200 000 euros à chaque village du réseau des Petites Cités de Caractère, Montaigut-le-Blanc pourra donc solliciter une nouvelle subvention. Le Maire propose de le faire dès juin 2024 pour la seconde tranche de travaux de la traversée de bourg ainsi que le plan d'aménagement de bourg à prévoir.

- Le Plan France Mobile a décidé de renforcer bientôt le réseau mobile à Montaigut dans les secteurs de la mairie et de l'Escargot.

- La randonnée du Sentier de randonnée de la Gaillarde (sous le Bal des Fées) a été rouvert soudainement par le Département (il avait été fermé il y a trois ans pour des raisons de sécurité).

La secrétaire
M. P. AMOUROUX

